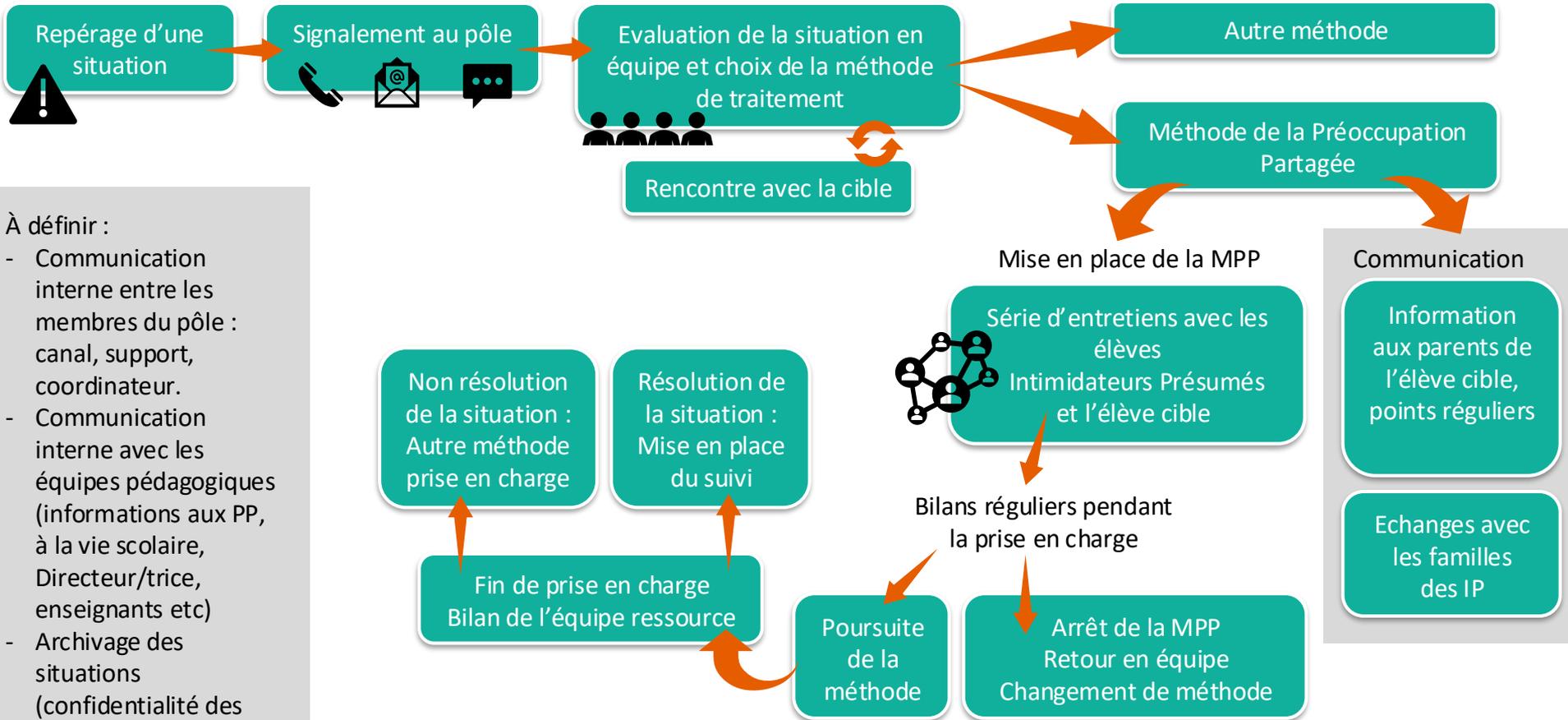


pHARe Programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Analyse de situation

Pertinence sur la mise en place de la MPP

Circuit de prise en charge schématisé



Questionnements à partir de situations



Situations issue de retours d'équipes ressources , sur lesquelles vous devrez choisir entre:

- a/ Cette situation relève de la MPP
- b/ Cette situation ne relève pas de la MPP
- c/ « Ca se tente! »
- d/ Ne se prononce pas

Outil:



Munissez-vous par binôme/trinôme de la feuille A4

Pour voter:

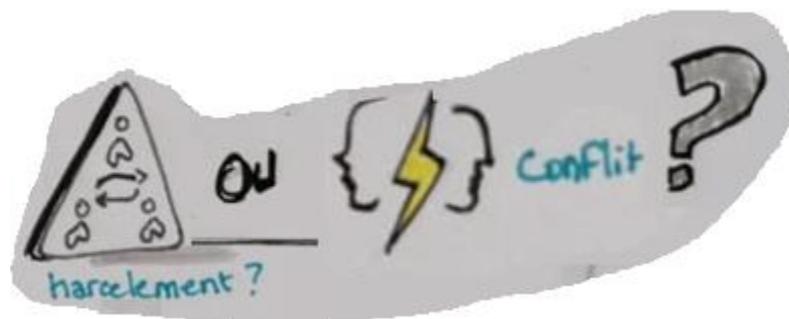
- Tournez vers vous le côté avec les lettres **a-b-c-d**.
- Vous devrez pouvoir lire la lettre correspondant à l'option choisie (dans le bon sens) lorsque vous voterez (c'est important)
- Gardez la feuille levée jusqu'à notre signal de fin

- **A: MPP**
- **B: Pas MPP**
- **C: Ça se tente**
- **D: Ne se prononce pas**

1ere étape: regards croisés/ Analyse



Situation de harcèlement ou conflit ?



Pourrait-on qualifier la situation de harcèlement scolaire entre pairs ?

Quels critères ?

Rôle du groupe ?

Harcèlement VS conflit ?

Mal être ? En lien avec la situation de harcèlement ?

Signaux faibles ?

Rappel

Définition du harcèlement :

Violences répétées avec des agressions répétées dans le temps (verbale, physique, psychologiques, mise à l'écart...) qui met en place un rapport de force et de domination qui participe à l'isolement de la cible.

Des signes de mal être sont associés à ces violences répétées.

Il faut s'appuyer sur les signaux faibles.

Triangulation (qui sont les protagonistes de la situation)

Rejet d'une différence, stigmatisation de caractéristique (qui peut être de tout ordre en fonction des normes du groupe)

Rappel

Conflit:

Pas de rapport de force, ni de disproportion de forces

Pas de déséquilibre

Actes des deux côtés des protagonistes/ antagonistes

Pas de rôle du groupe

Origine au conflit

Pas forcément de répétitivité

2^e étape : Harcèlement entre pairs ou doute ?

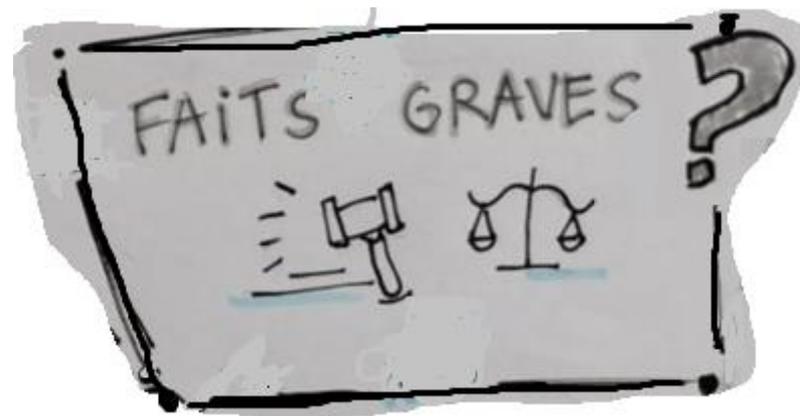
Répétitivité,
disproportion des
forces, isolement



3^e étapes : faits graves ?

Délits (punissables aux yeux de la loi)

Violences graves, mises en danger graves, menaces graves



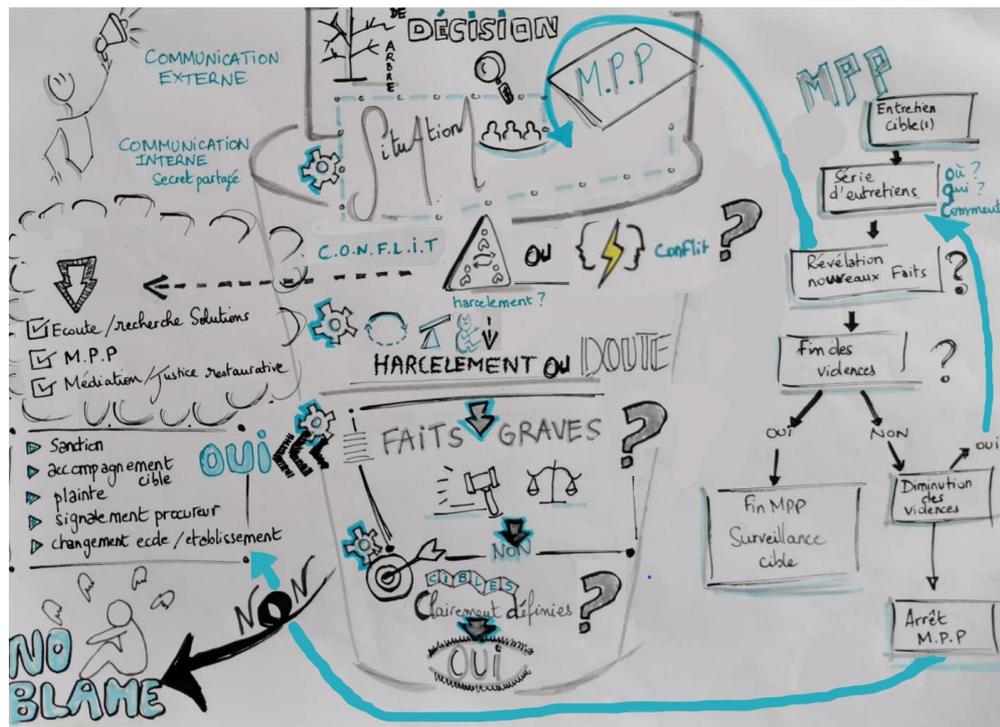
4^e étape : cible clairement définie ?



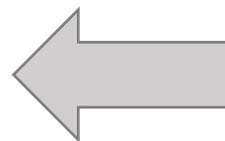
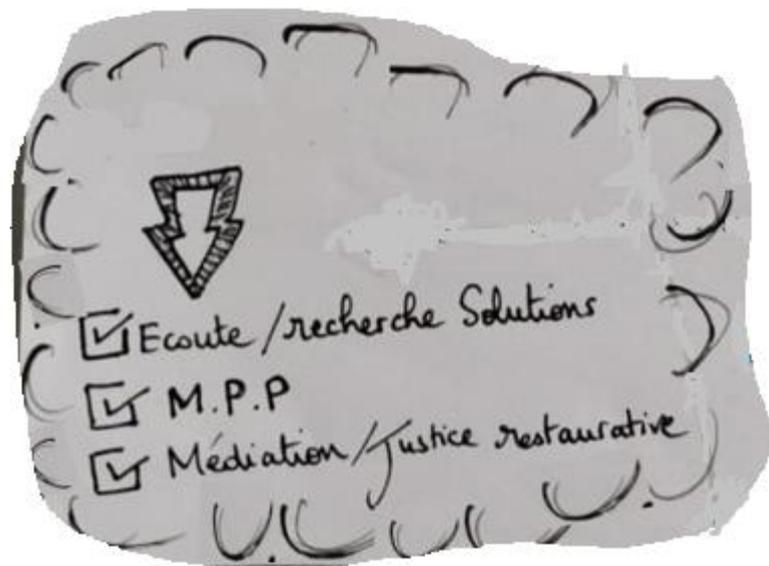
Résumé : boucles de décision



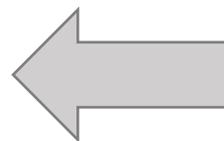
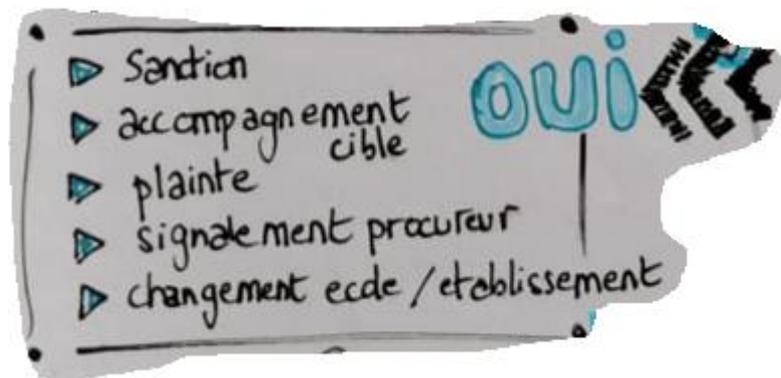
Mise en place MPP



conflit

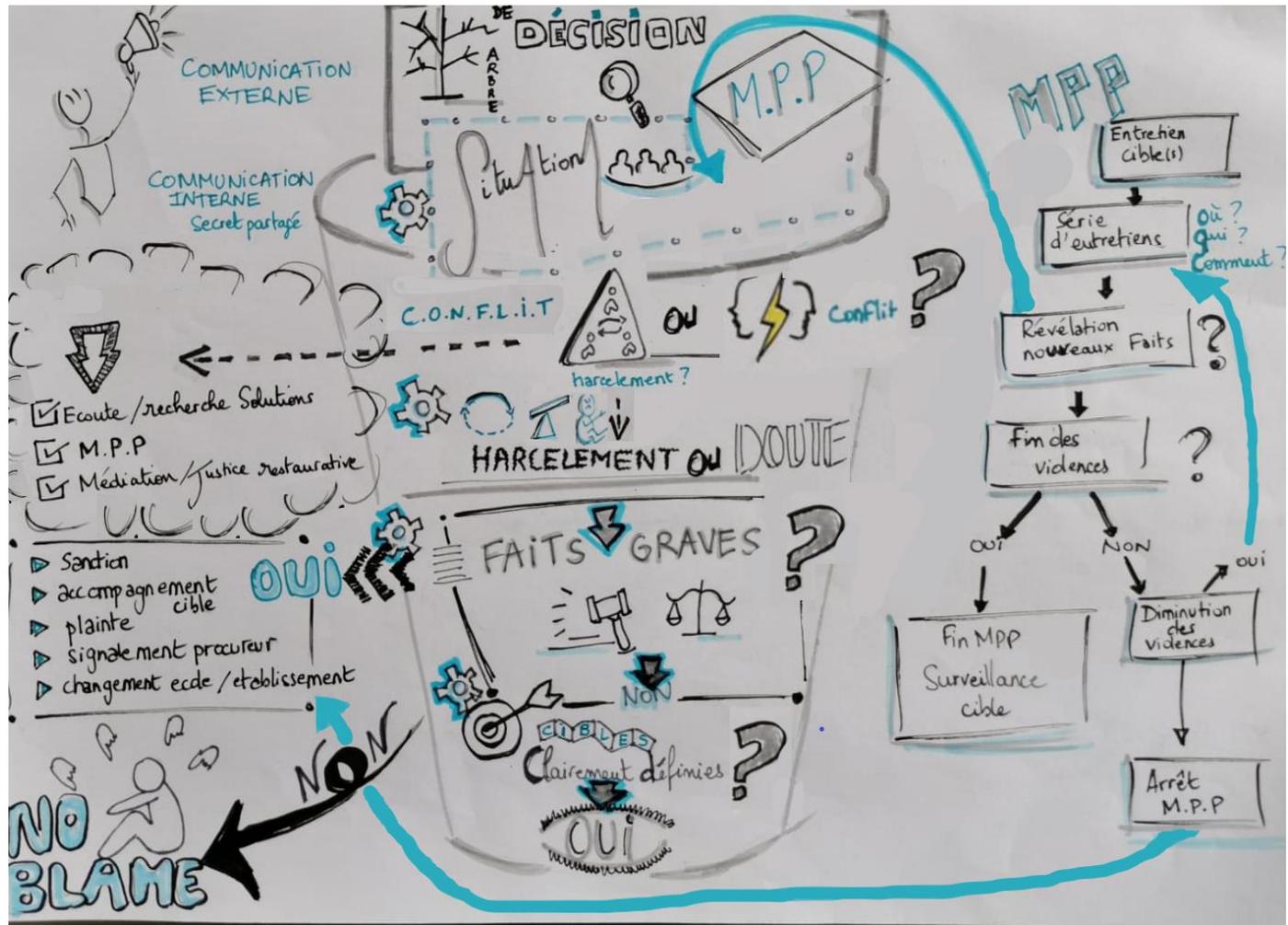


Fait graves



Cibles non clairement définies





Les limites de la méthode

1. Les situations trop graves
2. Les parents n'acceptent pas l'intervention du pôle ressource
3. La judiciarisation précoce des situations
4. Certaines situations de conflit dual
5. L'ancrage psychologique profond d'un mal-être chez la cible

Merci pour votre participation!!



QRCode vers le digipad ressources

